

Ronan Dantec, Vice-président à l'environnement de Nantes Métropole (44)

Nantes Métropole regroupe 24 communes et 570 000 habitants. Le découpage de son territoire en 10 pôles de proximité, habilités à agir au plus proche du terrain, est une originalité de son organisation.

Terre d'estuaire où l'eau est omniprésente, l'agglomération est soumise aux risques naturels (inondations et mouvements de terrains), technologiques (un établissement assimilé Seveso, mais plusieurs centaines d'installations classées) et bien sûr aux transports de matières dangereuses.



Nantes Métropole

Ville de Nantes (44).

Les élus locaux ont été fortement marqués par l'incendie d'un dépôt d'engrais et la formation d'un nuage toxique qui, en 1987, a entraîné l'évacuation de 35 000 personnes. Ce contexte particulier, associé au transfert de la quasi-totalité des compétences opérationnelles, et donc des moyens s'y afférant, font de Nantes Métropole une intercommunalité volontariste en matière de prévention et de gestion des risques, qui a souhaité se doter à sa création, le 1er janvier 2001, de la compétence "prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions".

Entre pouvoirs de police des maires et du préfet, quel rôle pour l'intercommunalité en cas de crise ?

La volonté de solidarité exprimée par les élus communautaires se heurte cependant à un flou juridique. La place de l'intercommunalité en matière de prévention et de gestion des risques reste à ce jour mal définie : l'action de Nantes Métropole est en effet conditionnée par les pouvoirs de police des maires et du préfet qui sont responsables notamment du déclenchement des secours sur leur territoire.

La mutualisation des moyens, la coordination et l'organisation des acteurs à cette échelle semblent pourtant une évidence. Ce constat est d'ailleurs largement partagé par le Conseil de développement de l'agglomération et par le Haut comité français pour la défense civile et économique des Pays de la Loire.

Sur ces bases, un dispositif global cohérent dénommé "Projet local de prévention des risques et pollutions de Nantes Métropole" est en construction, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, et plus particulièrement dans un premier temps les services de l'Etat, le SDIS et les communes. Le volet "gestion de crise" de ce projet, qui reposera sur une sécurisation juridique et opérationnelle, devra garantir aux maires un soutien logistique, puisqu'en tout état de cause, il ne peut s'agir pour Nantes Métropole que de la mise à disposition de moyens.

Les premiers outils à construire pour la gestion de crise

Après avoir harmonisé le dispositif d'astreintes de ses services opérationnels pour faire face aux aléas ordinaires, Nantes Métropole réfléchit à la mise en place d'un outil structurant : un "PC opérationnel". Ce centre de mobilisation et de coordination de la logistique communautaire permettrait, à partir d'un numéro unique diffusé aux seuls institutionnels de la

sécurité, le déclenchement et le traitement des interventions 24h/24h, et l'accompagnement logistique des crises. Ce projet pourrait aboutir courant 2005.

Parallèlement, une demande forte des élus est de disposer d'outils pour alerter et informer les populations. Une réflexion est également en cours, en partenariat avec l'Etat, notamment sur les modalités d'utilisation par les communes des sirènes du réseau national d'alerte.

Enfin, différents plans d'intervention seront construits en 2004 et 2005 : un plan global de

mobilisation et d'intervention de la logistique communautaire, qui sera coordonné avec les plans de sauvegarde des communes, mais aussi des plans spécifiques liés à un risque particulier (plan inondations de la Loire, plan eau potable, etc...). Leur élaboration devra se faire dans la concertation la plus large.

La construction de ces premiers outils ira de pair avec d'indispensables actions de formation et de communication, afin de développer la culture du risque auprès des élus et des services, comme de l'ensemble de la population. ■

Les réflexions de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)

par Michel Demet, Conseiller technique à la CUD

Le dispositif de gestion des risques et pollution qui pourrait être envisagé par la CUD s'inscrirait dans un contexte institutionnel et juridique limité en vigueur actuellement (les préfets et les maires sont les seuls acteurs publics, actuellement, dotés juridiquement d'un pouvoir de gestion de crise).

Le cadre général de programmation de cette action communautaire pourrait s'articuler de la façon suivante, à l'instar de ce qui a été proposé à la CU de Nantes.

- Participation des élus communautaires et communaux ainsi que des techniciens concernés à un séminaire de sensibilisation à la gestion des risques.
- Adoption d'une délibération cadre marquant l'importance de cette nouvelle initiative communautaire et mettant en place la cellule communautaire de gestion des Risques Majeurs et Pollutions, définissant les besoins et décidant des principes de fonctionnement de cette cellule.
- Elaboration par cette cellule d'un programme pluriannuel de gestion des risques
- Adoption d'une délibération du Conseil Communautaire arrêtant ce plan d'actions
- Mise en œuvre progressive de ce programme pluriannuel

Mais, des efforts immédiats sont à fournir et voici quelques domaines d'actions, dont certaines sont déjà en cours et réclament une prise en compte rapide tant de la part de la CUD que des collectivités qui la composent.

- Information préventive des citoyens sur les Risques et éducation à l'environnement et à la citoyenneté. (renforcer l'action de communication du SPPPI par l'élaboration d'un DICRIM (document d'informations communautaires sur les risques industriels majeurs)
- Prévention des risques et maîtrise de l'urbanisme. (Schéma d'environnement Industriel et son adaptation à la nouvelle loi du 30 juillet 2003)
- Poursuite de l'assistance-Conseil à l'élaboration des plans de secours communaux et prise en charge de la coordination au niveau intercommunal. (mise en place d'un logiciel).
- Planification et mise en place d'outils de gestion de crises face aux risques les plus graves (cellule de crise, communication...).
- Mise en place de formations pour les élus et les différents acteurs ainsi que d'exercices de simulation en coordination avec les services de l'Etat et le SPPPI. ■